

N° 83 mai 2022

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

***Contre la guerre, pour la Paix !
Pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes !
Arrêt des bombardements et des tueries en Ukraine !
Et partout ailleurs dans le monde !***



Prochain rendez-vous

**Pour préparer le Comité général
de la Libre Pensée du 1^{er} octobre**

Assemblée générale des adhérents de la LP 91

Samedi 25 juin 2022, 14h30

Maison des Associations à Marcoussis (à côté de la Médiathèque)

(formulaire d'inscription en page 16)

Le mot du Président

Par Louis Couturier

Déchaînement de la barbarie guerrière sur tous les continents : d'Ukraine au Yémen et en Birmanie, du Sahel en Éthiopie, en Irak, en Palestine, en Afghanistan...

Essor des économies d'armement aux USA, en Europe, en Chine...

Appels à l'Union Sacrée, mise sous le boisseau des libertés démocratiques et des revendications ouvrières au nom de l'effort de guerre...

En France, macronisation, bollorisation, bouyguisation de l'information normalisée et déversée en boucle.

Tandis que des populations subissent les bombardements, les morts, les blessures, les privations, l'oppression tous azimuts, les profiteurs du CAC 40 font de juteuses affaires...

Comment s'y retrouver ?

Nos amis de l'ARAC, de l'Union Pacifiste, du Mouvement de la Paix, du collectif anti-SNU, peuvent compter sur la Libre Pensée, fidèle au « guerre à la guerre » d'Henri Barbusse et de la FILP* pour rester sur le terrain de la lutte pour la Paix, pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, contre l'endoctrinement de la jeunesse, contre l'Union Sacrée, contre les mesures liberticides qui entravent notre action.

Et l'Église dans tout ça ?

Le pape François prie pour la Paix, annule les voyages prévus – problème de genou – et serait prêt à consentir des adaptations conjoncturelles en matière de fin de vie, de place des femmes et des laïcs dans l'Église et en matière de révélations des crimes des pédophiles tandis qu'il ne peut que se féliciter des mesures corporatistes, tirées de sa « doctrine

sociale », adoptées dans le monde pour tenter de sauver le marché mondial menacé de désintégration.

Ne baissons pas la garde !

L'Église sait depuis plus de 2 000 ans profiter des crises et des guerres pour tenter d'imposer ses solutions...

Que faire ? Comment ne pas se laisser aveugler par la propagande ?

Les forces pacifistes et démocratiques ne sont pas muselées. Elles se manifestent aux États-Unis, au Sri-Lanka, en Palestine, en Irlande, etc. Elles ont marqué à nouveau la vie politique en France lors des récentes élections présidentielles et marqueront vraisemblablement les futures élections législatives.

Nous disposons d'antidotes aux multiples faux débats actuels qui cachent les vraies questions, à savoir :

- La Raison, l'Idée Libre et ce numéro de La Raison 91
- les résolutions et communiqués de la FNLP
- les brochures Arguments : « Apprendre, Comprendre, Agir » et « Laïcité de l'École et de l'État ».

Amies et amis de la pensée libre, ce sont autant de moyens faciles d'utilisation pour renforcer notre Fédération, pour mener le combat pour un monde débarrassé de la guerre, de l'exploitation et de l'oppression, du dogme et de la superstition, et pour avancer vers une Confédération laïque des penseurs libres, proposition de la FNLP qui est mise en discussion.

Le 19 mai 2022

* Fédération Internationale de la Libre Pensée, fondée en 1880

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Page 3	Comité général de la Libre Pensée du 1 ^{er} octobre : le point de vue du Président
Page 4	Total renonce à son implantation à Polytechnique
Page 5	Publicité pour l'aumônerie sur le site internet du Lycée de Limours : suite... L'Enseignement catholique veut toujours plus...
Pages 6 & 7	« Soyez rebelles ! » : Manifeste contre ce monde de réaction
Page 8	NON à l'embrigadement de la jeunesse ! NON au SNU ! Communiqué de la FERC-CGT
Page 9	Le SNU à Dourdan : une jolie colonie de vacances ?
Pages 10 & 11	Le climat par un nul (suite et fin)
Pages 12 & 13	Qui était Jeanne d'Arc ?
Page 14	Note de lecture « Souvenirs Écrits et Documents » de Jo Salamero
Page 15	« Apprendre-comprendre-agir » n° 16 de la série Arguments de la Libre Pensée
Page 16	Trésorerie

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

Comité Général de Libre Pensée du 1^{er} octobre

Lors de notre Assemblée Générale du 25 juin, nous aurons à porter notre appréciation sur l'activité de la FNLP et sur les perspectives qu'elle propose. Comme première contribution à la discussion, nous vous soumettons le point de vue de son président.

Un an après le congrès de Voiron

Ce numéro de la Libre Pensée Militante est consacré à la préparation du Comité Général de la Libre Pensée qui se tiendra à Paris le 1^{er} octobre 2022.

Nous avons adopté de nouveaux statuts dans lesquels les congrès pléniérs ont lieu tous les deux ans.

Nous les appliquons. L'année 2022 sera donc l'occasion d'un Comité Général.

Si, du point de vue de la durée, la formule est réduite, du point de vue du contenu vous pourrez constater à quel point la réflexion a avancé, s'est précisée, en relation avec le tourbillon d'événements que nous avons connu en une année. C'est le sens du volumineux rapport général que vous allez découvrir dans ces pages.

Le débat sera court mais, n'en doutons pas, intense. Nos fédérations sont invitées à préparer leur délégation pour y participer pleinement.

Ce numéro paraît entre les élections présidentielles et les élections législatives. On sait désormais comment et dans quelles conditions Emmanuel Macron a été réélu pour un second mandat. Il a fallu bien des manœuvres d'appareils pour que la confrontation qu'il souhaitait – lui contre Marine Le Pen – se réalise.

Cependant, un puissant mouvement populaire est né, nourri des colères accumulées par les travailleurs, les républicains, les militants laïques et des droits de l'homme pendant trois quinquennats dé-

sastreux, celui de Nicolas Sarkozy, celui de François Hollande et le sien.

Le sien, ce sont cinq années de répression, d'abord contre les gilets jaunes puis contre tous les manifestants contestant la politique de ses gouvernements, également contre les jeunes, pourchassés et humiliés, avec un cortège de blessés graves, mutilés ou énucléés par les LBD et les grenades.

Le sien, c'est l'aggravation de la loi El Khomri imposée sous Hollande sous forme de la loi travail et aussi une invraisemblable cohorte de lois et de décrets liberticides parmi lesquels la loi dite « séparatisme » qui doit, comme les autres mais avant tout être abrogée.

Ce quinquennat c'est aussi les privations de libertés au prétexte de la pandémie et les suspensions des réfractaires au passe vaccinal dans des hôpitaux qui avaient bien besoin de tous leurs employés. C'est du coup la répression néocoloniale en Guadeloupe et en Martinique et qui gronde dans les territoires et départements d'outre-mer.

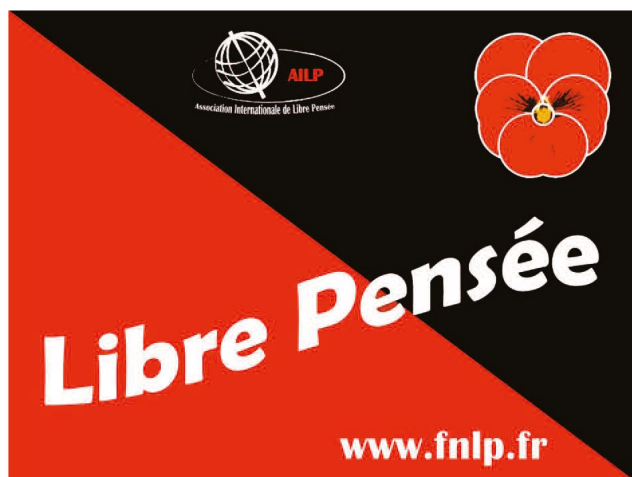
La Libre pensée n'est pas un parti politique, mais n'est pas apolitique. Nous soutenons le mouvement populaire qui se lève contre la dictature bonapartiste d'un Macron, nous nous sommes prononcés pour la tenue d'une assemblée constituante mettant à bas la V^e République.

Nous verrons comment il s'exprimera dans les élections législatives puis certainement dans les entreprises et dans la rue. Nous avons connu la surprise de voir votée la loi de réhabilitation des fusillés de 14-18 par une assemblée rien moins que favorable, il n'est pas interdit de penser que des lois iniques édictées sous les quinquennats précédents et avant pourraient tomber.

Sans doctrine figée sur la révolution mais sociale, anticapitaliste, pacifiste et laïque telle est la Libre Pensée. Elle a tenu et elle tiendra sa place, rien que sa place mais toute sa place, et le 1^{er} octobre sera un grand moment dans sa réflexion pour continuer à la tenir.

Bienvenue à l'avance à vos délégués

Jean-Sébastien Pierre
Président de la Libre Pensée



Total renonce à son implantation à Polytechnique

Le groupe Total Énergies a annoncé, vendredi 28 janvier, renoncer à l'installation de son nouveau pôle de recherche et développement à proximité du campus de l'école d'ingénieurs Polytechnique.

Polytechnique n'accueillera finalement pas Total Énergies. Alors qu'il prévoyait d'installer son nouveau pôle de recherche et développement, consacré aux nouvelles énergies et à l'électricité, à côté du campus de Polytechnique, le groupe a finalement renoncé à son projet, vendredi 28 janvier.

Arguant un « retard important » dans la construction du bâtiment, le groupe pétrolier a finalement opté pour d'autres locaux, sur le plateau de Saclay (sud-ouest de Paris), afin d'y établir durablement son pôle « R & D nouvelles énergies & électricité ».

L'implantation d'un bâtiment de 10 000 m² était prévue au départ au cœur du campus de Polytechnique, avec 400 personnes attendues pour travailler sur la « décarbonation des énergies ». Un projet vivement contesté par une partie des élèves et des professeurs de la prestigieuse école, qui avaient manifesté en mars 2020 contre « l'ingérence du privé ».

Après cette mobilisation, l'école d'ingénieurs avait décidé de sortir le futur centre de recherche du cœur du campus pour le prévoir juste à côté, sur le futur parc d'activités d'innovation porté par l'établissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay.

L'École polytechnique a réagi en regrettant la décision prise par Total Énergies, même si celle-ci ne remet pas en cause les partenariats avec l'entreprise « *ni les engagements de l'école dans le domaine de la transition énergétique* »

Opposées aux projets, trois associations avaient déposé en septembre dernier une plainte contre Patrick Pouyanné, PDG du groupe français, pour « prise illégale d'intérêts ». Deux ONG, Anticor et Greenpeace, ainsi que l'association des anciens élèves de l'École polytechnique accusaient le dirigeant d'avoir profité de sa position au conseil d'administration de Polytechnique pour obtenir l'implantation d'un bâtiment au sein de l'école. À la suite de la plainte, une enquête a été ouverte par le parquet national financier.

(Source internet)

Entraide & Solidarité
des Libres Penseurs de France

*Libre Penseuse,
son conjoint dépendant
est en EHPAD.
Entraide & Solidarité
lui vient en aide
chaque mois.*

*Des notaires travaillent
gracieusement pour faciliter
les legs aux diocèses.*

*Nous n'avons que
nos militants,
mais avec l'expérience,
ils peuvent vous aider
à assurer la continuité
de nos actions.*

Les demandes sont à adresser au **Président d'Entraide & Solidarité des Libres Penseurs de France.**
Entraide & Solidarité des Libres Penseurs de France - 10-12 rue des Fossés St Jacques - 75005 PARIS
astridentraide@gmail.com

Publicité pour l'aumônerie sur le site internet du Lycée de Limours *Compte rendu de l'entrevue avec M. le Proviseur du lycée Jules Verne*

À notre demande, M. le Proviseur a accepté de recevoir le mardi 22 mars une délégation de la Libre Pensée 91 composée de Brigitte SWAN et de Françoise ROUSSEAU.

Nous lui avons rappelé les problèmes posés par de nombreuses atteintes à la laïcité suite à l'implantation d'une aumônerie catholique au lycée et au collège de Limours avec notamment de la propagande religieuse affichée sur une page du site internet public du lycée.

M. le Proviseur nous a informés qu'en début d'année scolaire, il avait refusé la distribution dans les classes d'un flyer présentant l'aumônerie : « Si les parents ou les lycéens en veulent, ils n'ont qu'à venir en chercher. Manifestement, personne n'est venu... Qu'aurait-on pensé si ce flyer avait présenté une aumônerie musulmane ? »

Il a ensuite examiné attentivement la page de présentation de l'aumônerie consultable sur le site internet du lycée et constaté qu'y figuraient encore le texte de l'ancienne proviseure suivi de la propa-

gande de l'aumônier et avec le sigle officiel du ministère de l'Éducation nationale...

Il nous a précisé ce qu'il avait l'intention de faire :

- refaire entièrement cette page : rédiger un nouveau texte avec sa signature limité aux informations officielles et supprimer le texte de l'aumônier qui n'a pas lieu d'être,
- attendre la réponse du Rectorat auquel il a envoyé notre courrier (si le Rectorat ne répond pas, il fera la modification dans les semaines à venir).

La délégation a remercié M. le Proviseur pour son attachement au principe de la laïcité et à sa volonté de la faire respecter. Nous restons en contact jusqu'au règlement de la question soulevée.

Par ailleurs la Libre Pensée réaffirme que la religion et la propagande religieuse, quelles qu'elles soient, n'ont rien à faire dans un établissement d'enseignement public.

L'Enseignement catholique veut toujours plus... Il demande les mêmes subventions sociales que le public !

Dans une contribution publiée en vue des élections présidentielle et législatives, le Sgec demande les mêmes subventions sociales pour les enfants y ayant droit, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent. Cette revendication vise notamment la restauration scolaire.

Partenaire ou concurrent ?

Pointant l'école comme « un sujet majeur d'aménagement du territoire », le Sgec demande de « permettre les ouvertures de classes et d'établissements nécessaires à un maillage équitable et [de] programmer les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat en fonction du besoin scolaire reconnu ». Et préconise dans la foulée de « passer les établissements du premier degré sous compétence intercommunale ».

On retiendra encore une double revendication majeure : que l'État assume les incidences financières des transferts de compétences qu'il opère et que les collectivités assument les charges, notamment budgétaires, des responsabilités qui leur incombent et les assortissent « des aides sociales indispensables ».

Financement des cantines

Concrètement, le Sgec souhaite « rendre obligatoire l'attribution des mêmes subventions sociales [...] au profit des enfants y ayant droit, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent ». Et de citer les transports, l'accueil périscolaire, les infrastructures immobilières, le numérique, et jus-

qu'aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur l'ensemble du temps de présence de l'élève dans l'établissement.

Mais les projecteurs sont surtout braqués sur la restauration scolaire. Le Sgec rappelle qu'en 2020, dans son rapport sur les services communaux de restauration collective, la Cour des comptes avait souligné que « plus des trois quarts du prix de revient d'un repas sont en moyenne financés [par la collectivité] et donc, in fine, par le contribuable ». Or, ajoute le Sgec, « très rares sont les collectivités qui agissent de même pour tous les élèves, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent ».

« Le traitement équitable des enfants quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent, n'est pas un "cadeau" au privé », conclut le Sgec, qui revendique enfin un renforcement de l'association des établissements privés aux dispositifs d'éducation prioritaire dans des territoires fragiles, urbains comme ruraux.

Publié le 2 mars 2022 par Jean Damien Lesay
pour Localtis

Manifeste contre ce monde de réaction qui veut imposer une idéologie d'État, de soumission et de division

« *Soyez rebelles* » – Marc Blondel

Réélu le 24 avril 2022 pour cinq années supplémentaires, il ne fait pas de doute qu'**Emmanuel Macron**, si aucun contrepoids ne vient freiner ses ardeurs, va poursuivre et amplifier la dérive autoritaire du pouvoir qu'il exerce au service du capital avec l'appui des Églises dans le cadre des institutions de la **Cinquième République** : l'application de la loi du 25 mai 2021 pour une « *sécurité globale* » et la mise en œuvre de celle du 24 août 2021 « *confortant le respect des principes de la République* », laquelle porte atteinte aux libertés d'association et de conscience garanties par les **lois des 1^{er} juillet 1901 et 9 décembre 1905**, lui offrent tous les leviers pour le faire, en particulier celui consistant à imposer un « *contrat d'engagement républicain* » (CER).

Trois constats s'imposent d'ores et déjà :

● **La répression généralisée :**

D'une manière générale, ceux qui contestent les menées et les objectifs du pouvoir sont impitoyablement réprimés, mutilés, matraqués, emprisonnés pour les faire taire et leur faire accepter l'inacceptable.

● **L'intoxication généralisée :**

Les médias, dans leur majorité, surtout ceux que l'on appelle « *mainstream* », ne sont plus que des machines à tenter de décerveler la population pour que son attention soit détournée de ses véritables préoccupations dans tous les domaines.

La guerre est assurément une chose effroyable, mais elle sert aussi à distiller à grands flots les « *bobards de guerre* » et ce dans toutes les parties impliquées volontairement ou pas. Plus personne ne peut savoir où sont les éléments de vérité.

On assiste donc à un processus de conditionnement généralisé des populations pour des intérêts économiques qu'il faut cacher, car leur mise au jour risquerait de nourrir explosion sociale et indignation politique.

● **La dissolution des associations :**

En particulier, plusieurs associations ont fait l'objet d'une dissolution administrative sur le fondement de la loi du 24 août 2021 en raison

des opinions qu'elles expriment ou que professent leurs membres.

Trois évidences s'imposent également :

● **La définition d'une idéologie d'État :**

La loi dite « *Séparatisme* » vise à imposer une **idéologie d'État** au nom des « *valeurs de la République* », que personne ne peut définir et pour cause. Les « *valeurs* » sont d'ordre moral, alors que les principes sont d'ordre politique et institutionnel. Ce sont les principes, et non les valeurs, qui régissent les rapports entre les citoyens et l'État.

Mais si on ne partage pas les « *valeurs* » de cette « *république* » du Capital, du CAC 40, de la répression et de la « *bienpensance* », si on ne se retrouve pas dans ces « *valeurs* » à l'arrière-goût de Réaction, alors on devient un « *sous-citoyen* » qui n'a plus les mêmes droits que les autres.

● **L'atteinte à la liberté d'association :**

La liberté d'association garantie par la **loi de 1901**, qui a valeur constitutionnelle en théorie et permet l'exercice dans un cadre collectif des droits individuels fondamentaux, et tout particulièrement de celui de la liberté de conscience, est gravement menacée par les « *Chartes de la laïcité* » exigées par certains Élus locaux et le « *Contrat d'engagement républicain* » instituant une véritable idéologie d'État sur le fondement du décret du 31 décembre 2021 : les associations deviennent alors les subsidiaires de l'État et de son idéologie, elle-même subsidiaire des intérêts du **Capital** et de la **Réaction**. N'en doutons pas, le même sort est envisagé pour les partis et les syndicats dans une perspective corporatiste.

L'atteinte sans précédent au droit d'association librement consenti participe du mouvement d'ensemble visant à briser le cadre démocratique issu de la **Révolution française** et ses acquis. Dissoudre une association au motif des propos tenus par un de ses membres, c'est appliquer un principe de **responsabilité collective** de sinistre mémoire. C'est en réalité la mise en œuvre d'un véritable séparatisme, l'application du principe « *communautariste* » dans la société. Les individus ne sont plus libres, mais appar-

tiennent à un « *corps* » qui devient solidairement responsable de l'attitude de chacun de ses membres. C'est explicitement le retour du corporatisme **d'Ancien-Régime**, les corporations assurant leur police interne et n'existant qu'en tant que « *corps intermédiaires* »

● **La « labellisation » des associations subventionnées :**

Les associations qui refusent ces dispositifs ne pourront recevoir des subventions, ni même se réunir gratuitement dans des locaux publics. Il y a donc désormais deux catégories d'associations : les unes sont reconnues et subventionnées, les autres non-reconnues et boycottées. À certains égards, c'est l'extension aux associations de droit commun des principes du **Concordat** s'appliquant aux religions « *reconnues* » et subventionnées : d'ailleurs la loi du 24 août 2021 donne, de surcroît, au préfet le pouvoir d'accepter ou de refuser le caractère cultuel d'une association. En contrepartie de cette « *reconnaissance* » par la signature du **CER**, les associations seront les véhicules subsidiaires de l'idéologie d'État : on leur donnera des subsides et des avantages pour le prix de leur soumission imposée.

Deux obligations s'imposent donc à nous en définitive :

Faire échec à cette machine de guerre contre la liberté d'association.

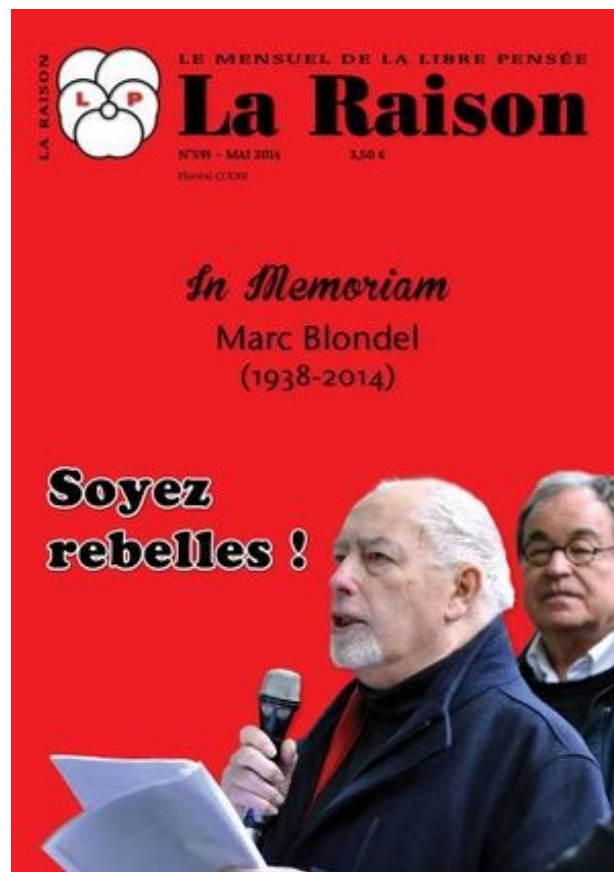
C'est pourquoi, nous signataires de ce **Manifeste**, à titre individuel ou collectif, appelons les associations à refuser les « *Chartes et CER* » faussement appelés « *contrat* » **et à refuser de les signer chaque fois que cela est possible.**

Bien entendu, nous comprenons parfaitement que les associations qui sont tributaires de subventions pour payer leurs salariés et pouvoir travailler dans des locaux, soient obligés de signer ces CER pour continuer leurs activités. Et nous les soutenons dans cette épreuve.

Mais cela n'interdit pas que ces associations, leurs responsables et militants puissent signer ce **Manifeste** pour exprimer leur opinion réelle.

Résister pour agir

Nous appelons toutes les associations, qui le peuvent, à utiliser d'autres moyens pour continuer à agir et à se réunir. Il en existe de nombreux. Nous entrons en *Résistance* dans l'*underground* de ce monde funeste. Nous sommes solidaires de toutes les associations qui agissent contre cette loi antilaïque, liber-



ticide et antidémocratique. Notre initiative vise à renforcer et non supplanter les actions en cours de manière collective.

Il faut montrer que c'est ce gouvernement et sa loi « *Séparatisme* » qui organise le véritable séparatisme entre citoyens et associations, selon que l'on se soumet ou pas à l'idéologie d'État. C'est aussi pourquoi nous utilisons le terme « *underground* », car « *elle creuse bien la Vieille Taupe* ». Nous refusons cet **État d'Apartheid associatif** et nous entendons le faire exploser devant ses contradictions.

Nous n'avons pas besoin de l'État pour exister et nous allons le prouver. Et que le Pouvoir médite bien le vieil adage « *Malheur à celui par qui le scandale arrive* ». Nous sommes ici par la force de la démocratie, nous n'en sortirons pas, même par la force de vos matraques et **LBD**

Nous rappelons aussi la célèbre formule de Coluche : « Ils ne veulent pas de nous, qu'ils se rassurent, nous ne voulons pas d'eux non plus ».

Signez et faites signer ce Manifeste !

https://www.petitionenligne.fr/manifeste_soyez_rebelles_-_marc_blondel_contre_ce_monde_de_reaction_qui_veut_imposer_une_ideologie_detat_de_soumission_et_de_division

NON à l'embrigadement de la jeunesse ! NON au SNU !

Après avoir publié la position de la FNEC FP FO sur le SNU dans notre dernier numéro, nous donnons maintenant la parole à la FERC-CGT sur ce sujet (communiqué du 17 février 2022) :

Début du SNU : la FERC préfère l'Éducation populaire !

Le 13 février 2022, des « séjours de cohésion » du Service national universel (SNU) ont débuté, pendant le temps scolaire de la zone C, en concurrence donc avec le temps d'enseignement, disposition sans précédent appelée « articulation avec la scolarité ».

Objectif du gouvernement : 4 000 jeunes ce mois et 50 000 en tout pour 2022. Des élèves vont donc être privé·es de cours alors même que les deux dernières années ont déjà conduit à une perte importante d'accès à l'éducation avec la pandémie Covid. Deux autres sessions sont prévues en juin et juillet. Le ministre de l'Éducation nationale a mobilisé préfet·es, recteur·trices et directeur·trices académiques, CPE et enseignant·es pour faire la promotion et l'organisation du SNU ainsi que la quasi-totalité des moyens et agent·es « Jeunesse » (les CEPJ).

La FERC CGT se prononce contre l'établissement du SNU depuis son annonce

Si pour encore cette année, le SNU ne s'adresse qu'à des volontaires, son but officiel est de former 800 000 jeunes par an. Surprenant, alors que l'Armée et la Gendarmerie refusent de s'impliquer directement dans ce SNU. L'objectif affiché de former les « futurs citoyens » cache en réalité la volonté d'imber la société de culture militaire dans l'espoir

qu'infuse, dans la jeunesse, un amour de l'uniforme et de l'ordre. Si le SNU devenait obligatoire, il ne devrait en aucun cas s'effectuer pendant les temps de scolarité, la FERC porte le projet d'une éducation populaire pas d'une éducation militaire.

Au programme, uniforme, morale et précarité

Une fois devenue obligatoire, la participation aux séjours SNU donnera droit à un certificat exigé pour passer le bac et le permis de conduire. Les jeunes devront faire des « missions d'intérêt général » c'est-à-dire faire le travail de salarié·es sans n'avoir aucun droit ni rémunération.

Le coût du SNU est de 1,6 milliards d'euros cette année, 6 milliards annuels à terme, alors que le gouvernement met à mal la dimension émancipatrice de l'École autant par la suppression de postes que par les effets des contre-réformes Blanquer. Au contraire, nous revendiquons des moyens pour une éducation à la citoyenneté, en particulier dans un contexte de montée en puissance de l'extrême droite.

La FERC CGT exige l'abandon du SNU avant qu'il ne devienne obligatoire et que les crédits prévus soient reversés à la création de postes statutaires dans l'Éducation nationale, au ministère de la jeunesse et des sports et au financement des associations sportives et d'éducation populaire.



Le SNU vu par ses promoteurs : une jolie colonie de vacances ?

Le lundi 14 février, la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement aux côtés du ministre de l'Éducation nationale, a lancé l'édition 2022 du Service National Universel auprès des 120 jeunes en séjour de cohésion au Domaine de Normont à Dourdan.

« Une matinée riche en sourires et en partage pour les jeunes en Service National Universel (SNU) ! Le lundi 14 février, Sarah El Haïry, la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement auprès du ministre de l'Éducation nationale, a rendu visite aux 120 jeunes arrivés la veille au Domaine de Normont, hôtel classé 3 étoiles tenu par Belambra Clubs.

Des adolescents surpris par le Domaine

« Les jeunes ne pensaient pas qu'ils séjourneraient dans un lieu de vacances, avec des bungalows et de grands espaces pour les séances de sport, ce fut une belle surprise à leur arrivée », sourit Carole-Anne Tancray, cheffe de groupe adjointe. Ils ont entre 15 et 17 ans et viennent de quatre académies d'Île-de-France : Bobigny, Créteil, Melun et Paris.

Une équipe encadrante convaincue par le dispositif

Du 13 au 25 février, ils participent gratuitement à un séjour de cohésion, la première étape du SNU avant de choisir une mission d'intérêt général. Ils sont répartis en deux compagnies de quatre maisonnées avec chacune un capitaine et quatre tuteurs. Leurs journées sont rythmées par des ateliers de sensibilisation et des sessions sportives.

Un concept qui a encouragé les encadrants à s'intégrer. « C'est un plaisir de s'engager pour les jeunes, c'est très important qu'ils soient sensibilisés aux valeurs de la République », souligne la cheffe de centre adjointe.



Une matinée sportive pour les élus

La joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous de cette rencontre entre élus et jeunes du SNU. Ensemble, ils se sont lancés des défis sportifs. Sarah El Haïry a relevé le challenge de faire trente pompes aux côtés de trois jeunes volontaires. Elle a pris le temps de partager une partie de baby-foot avant le temps du déjeuner. Le maire de Dourdan Paolo De Carvalho a couru un sprint avec une des recrues. Il a également montré ses talents de jongleur sur le court de tennis.

Lors de l'édition 2021, 148 jeunes Essonnais ont participé à un séjour de cohésion. Cette année, ils sont 36 à s'être inscrits pour la session de février, ils seront 815 pour les sessions de juin et juillet. »



Le climat par un nul (suite et fin)

F.-M. Bréon refuse de pointer la responsabilité du mode de production capitaliste dans l'« affaire du siècle » (le réchauffement climatique). Ses « solutions » reposent donc essentiellement sur la « sobriété » (les économies d'énergie), le « renouvelable » et... le nucléaire. Sur ce point, sa démonstration semble irréfutable : « sortir en même temps du fossile et du nucléaire relève de la mission impossible » (p. 123-156). Mais il aurait été utile qu'il évoque les impacts environnementaux de ces technologies, dans le cadre d'une économie pilotée par la « maximisation du taux de profit ».

Le GIEC

Le livre commence par un chapitre visant à répondre aux critiques relatives à la nature du GIEC, présenté comme une organisation plus politique que scientifique. F.-M. Bréon s'appuie notamment sur son « vécu », puisqu'il a participé à la rédaction du cinquième rapport du GIEC (2010-2014). Tout en reconnaissant une forme de « pilotage gouvernemental » et l'« ancrage du GIEC en lien avec les gouvernements », il affirme que, selon son expérience, lors des « négociations » entre les représentants des gouvernements et les scientifiques, les « amendements » proposés par les premiers « doivent obligatoirement être approuvés par les scientifiques. »

Bref, même si les scientifiques suivent jusqu'au bout l'élaboration des rapports, la méthode est celle du consensus. Or, cette méthode ne permet pas de déterminer ce qui est faux dans une démonstration, elle se contente de mettre le sujet « sous le tapis ». Et je doute fort qu'en cas de désaccord persistant ce soient les gouvernements qui quittent la salle ! Sur ce point, l'article de D. Goussot publié dans notre Arguments n° 11 (p. 34-48) fournit un éclairage indispensable.

Par ailleurs, F.-M. Bréon n'évoque pas le contexte géopolitique qui a entouré la création du GIEC ; il ne répond donc pas aux soupçons légitimes découlant de l'intervention directe de R. Reagan et de M. Thatcher dans cette affaire. Que ces deux grands bienfaiteurs de l'humanité aient coproduit le GIEC est un fait qui mérite pourtant d'être analysé¹.

Enfin, F.-M. Bréon ne commente pas le caractère très réducteur du mandat confié au GIEC : évaluer les « risques liés au changement climatique d'origine humaine² »³. Le réchauffement n'a pas à être démontré, son origine anthropique non plus, ce sont

des postulats⁴.

À mon avis, ce premier chapitre ne permet pas de réfuter sérieusement les critiques portant sur la nature du GIEC, organisation plus politique que scientifique.

Variations naturelles du climat

La partie plus scientifique du livre commence par un chapitre relatif aux « variations naturelles du climat ». F.-M. Bréon décrit rapidement les causes naturelles de variations climatiques : l'instabilité de l'orbite de la Terre autour du Soleil, les variations de la « constante solaire » (pas si constante que ça !), l'activité volcanique, les phénomènes de « rétroactions positives », les épisodes El Niño.

Il conclut ce chapitre en indiquant que, puisque ces variations naturelles ont des effets sur des périodes allant de quelques mois à plusieurs milliers d'années, elles ne pourraient pas (même réunies) expliquer le réchauffement continu constaté depuis 1970, puisque « chaque décennie est plus chaude que toutes les décennies précédentes depuis le début du xx^e siècle » (p. 42).

Pourtant, deux épisodes d'augmentation rapide et prolongée des températures ont laissé des traces dans l'histoire préindustrielle : l'« optimum climatique romain » (250 av. J.-C. à 400 apr. J.-C.) et l'« optimum médiéval » dit de l'An Mil (x^e-xiv^e). F.-M. Bréon ignore le premier et passe rapidement sur le second (l'affaire de la « crosse de hockey » et du « climategate » n'est pas traitée⁵). De même, le « petit âge glaciaire » (du début du xiv^e à la fin du xix^e siècle) aurait mérité un développement plus étoffé.

Mesures du réchauffement climatique

F.-M. Bréon détaille les outils utilisés pour mesurer la température moyenne de la terre (TMT) : relevés des stations météo (terrestres), données fournies par les satellites sur la température de surface des océans, et par les balises flottantes du réseau Argo pour les températures profondes des océans (jusqu'à 2000 mètres). Il affirme que toutes ces observations convergent vers le même résultat : les températures augmentent.

La brièveté de la démonstration est un peu frustrante ; elle laisse supposer que plus rien n'est à prouver, alors que ce sujet a fait (et continue à faire) l'objet de controverses ; par exemple, la « pause »

enregistrée entre 1998 et 2013 est évacuée en quelques lignes (page 79).

Les gaz à effet de serre

Puisque (selon le postulat de départ), la Terre se réchauffe, et que ce réchauffement ne provient pas de variations naturelles, F.-M. Bréon explique longuement les mécanismes complexes de l'effet de serre. L'atmosphère régule le rayonnement solaire reçu et le rayonnement thermique émis, et la qualité de cette régulation dépend des gaz qui la composent. 99 % d'entre eux sont transparents au rayonnement thermique, donc sans influence sur l'effet de serre, mais il suffit de « traces » de vapeur d'eau, de dioxyde de carbone, de méthane, de protoxyde d'azote pour créer l'opacité atmosphérique nécessaire à la vie sur Terre. Symétriquement, il suffit de petites modifications de leur concentration pour augmenter ou diminuer la température terrestre.

À ce stade de l'exposé, un développement sur les mesures de l'évolution de la concentration des gaz à effet de serre, notamment du CO₂ aurait été utile.

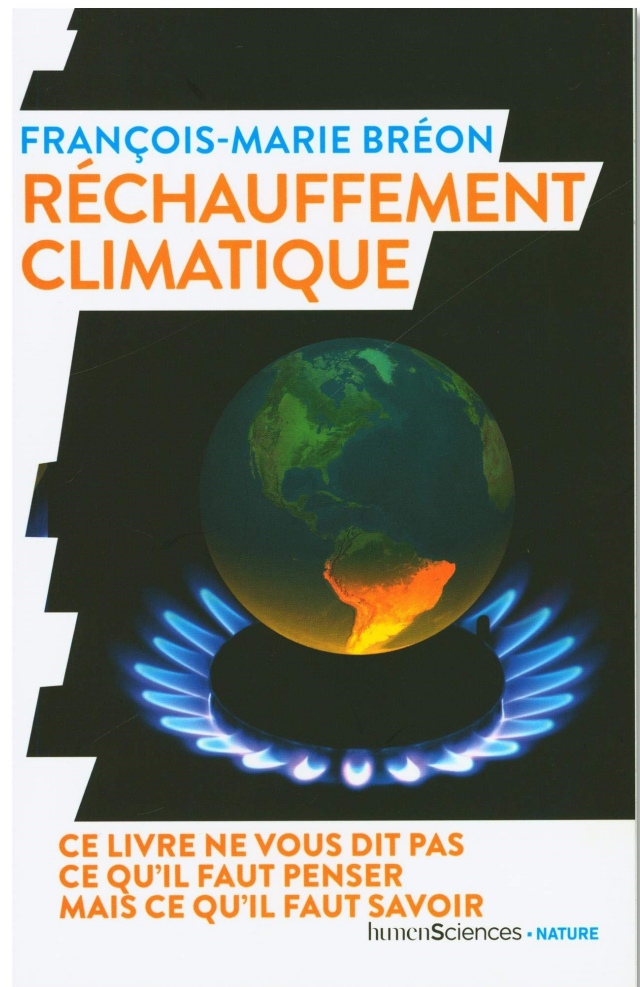
Ma conclusion (provisoire)

Je regrette que F.-M. Bréon ait délibérément écarté toute preuve chiffrée à l'appui de ses affirmations. La surabondance habituelle de tableaux et de graphiques peut certes décourager le lecteur, mais leur absence totale est un choix contestable. En effet, la source la plus simple (Wikipédia) n'est pas nécessairement la plus fiable⁶.

J'ai commencé cette lecture avec l'espoir d'y trouver l'argument anti-dénialiste radical. Je reste sur ma faim. Mais je reconnais le caractère pédago-

gique de l'ouvrage : le nul que je suis a parfois eu l'impression de comprendre !

André Daudet
11 janvier 2022



1. Au passage, je ne partage pas les critiques relatives à la traduction française du sigle IPCC ; il me semble que le mot anglais « panel » peut effectivement être traduit, dans ce contexte, par « groupe d'experts ».

2. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/09/ipcc_principles_fr.pdf, consulté le 7 janvier 2022.

3. Dans la version française de Wikipédia, les mots « changement climatique » figurant dans le document original du GIEC (lien dans la note précédente) ont été remplacés par « réchauffement climatique » ; l'erreur (?), pourtant signalée, n'a pas été corrigée à ce jour.

4. Comme le note ironiquement J.-C. Loew, « à partir d'un tel mandat toutes les aberrations sont possibles, il suffit d'imaginer les rapports d'une commission qui aurait comme tâche officielle de prouver l'existence du yéti ou des soucoupes volantes » (La Raison 91 n° 77, page 12).

5. Sur ce point, voir l'article de J.-S. Pierre dans notre brochure « Arguments » sur le GIEC, p. 72-92.

6. Voir la note 3 plus haut.

Qui était Jeanne d'Arc ?

Le 100^e anniversaire de la canonisation de la « sainte » Jeanne d'Arc en 2020, a été l'occasion pour l'État Macron et ses médias, de remettre une couche aux mille feuilles légende. D'autant que cette canonisation du Vatican commencée en 1870, achevée en 1920, s'est accompagnée d'une volonté de resserrer les liens entre l'État français et l'Église, au moment où la séparation l'emportait. La vague de nationalisme et les guerres de revanche, début du xx^e siècle, imposaient une sainte patriote pour sauver la fille aînée. Le Vatican est-il allé, pour son opération d'opaque enfumage, jusqu'à faire disparaître sources et preuves de ce qu'avait été la vraie Jeanne ?

L'histoire, me semble-t-il, s'explique par les faits, une méthode rigoureuse, scientifique, permettant d'approcher la vérité. On peut pratiquer l'esquive, manquer de documents d'époque, on peut aussi être dans l'erreur, se tromper, émettre des hypothèses, mais ne faut-il pas affronter la question, bien peser l'enfumage et revenir dans un monde médiéval cruel et bien vivant ? C'est une femme bien réelle qu'il s'agit de découvrir et de faire revivre dans son temps.

Première certitude, Jeanne d'Arc a été une prodigieuse cavalière et ce n'est pas une réponse légère, elle se vante, lors des minutes de son procès, de chevaucher 5 coursiers et 7 trotteurs. De février 1429 à décembre 1430, elle a parcouru 5000 km à cheval ! Rien que cela. Il faut être sacrément croyant pour penser qu'il y a un miracle là-dessous. Quand, pour la première fois, elle s'est présentée en caracolant sur son destrier devant l'ost royal, en constatant son allure, son maintien, tous les chevaliers et seigneurs présents, l'ont tout de suite adoptée comme une des leurs, elle était de leur classe. Les chevaux ne mentent pas, eux.

Deuxième constat, Jeanne était donc une bâtarde au sang bleu. Pas la fille naturelle voire adoptive d'un chevalier-laboureur, paysan, roturier, qui en aucune façon aurait pu prétendre à une éducation équestre, militaire, apprendre le français probablement lire et écrire. Beaucoup de bâtards dans le système féodal et dans la monarchie française, les mariages arrangés n'aidaient pas la fidélité du devoir conjugal et l'avortement était une pratique à haut risque, même dans les hautes sphères... Bâtardes et bâtards, fort utiles comme solution de remplacement en cas de carence des descendants légitimes, ils prenaient leur place, donnaient le change, souvent dans les affaires délicates, financières et militaires où l'héritier tirait tous les bénéfices de leurs succès, mais ne pouvait en aucun cas, prendre de risques... les bâtards si...

Solution facile, généralisée et discrète. On plaçait à la campagne le nouveau-né illégitime, dans

une famille d'accueil, une nourrice se chargeant de l'allaitement qui déformait les mamelons des gentes dames... Ces bâtards recevaient souvent une éducation à l'égale des rejetons légitimes et se montraient bien plus modestes et talentueux qu'eux. Une simple Cosette se serait contentée de remplir, de vider les seaux de la ferme et qu'aucun libre penseur ne songe une seconde que l'archange Michel ou un Jean Valjean auraient pu la faire sortir de là...

Troisième constat, fabriquer un sauveur, c'est quand même d'un banal ! Je conseille aux libres penseurs de relire le « Que sais-je ? » sur les manuscrits de la Mer Morte. On y apprend comment la secte juive des esséniens a fabriqué le messie. C'est une élaboration qui dure deux siècles et demi, un protocole complexe mais parfaitement bien défini. Plusieurs messies ont tenté leur chance, seul Jésus de Nazareth a connu ce succès qui hélas perdure.

Là, on est plutôt dans le cas de figure d'une équipe de femmes qui devaient s'ennuyer ferme, autour de Yolande d'Anjou la belle-mère très intelligente du roi. L'équipe se la joue « service secret », « think tank » et monte une opération originale et très moderne, sur plusieurs années de « guerre psychologique, mystification, voire canular », fabriquer un sauveur improbable, une femme justement, qui crée la surprise, dont le roi Charles VII, un peu faiblard, mais roublard, fait semblant de s'enticher... Entrée théâtrale, quelle prestation, quel engouement, quelle aubaine pour le cinéma et les spectacles d'aujourd'hui !

L'équipe a suivi la formation de l'élue aux qualités incontestables de comédienne, mais aussi de croyante, lui apprend à bien jouer son rôle, chez un de ces petits chevaliers, serviteur fidèle et bouche cousue, désargenté, retiré des combats, mais fier de contribuer, avec quelque avoine, à « bouter les anglais hors de France ! », une « Condottiera » dont les méthodes de guerre, ont dû inspirer Cervantès quand il nous montre un Dom Quichotte, gavé de lectures chevaleresques, chargeant les moulins à vent... Mais, bâtard, comme elle, Jean de Dunois, excellent militaire, qui finit presque connétable, la conseille et la calme, la forme dans les batailles pour la libération d'Orléans. Une « chevaleresse », on en connaît au moins sept dans l'histoire médiévale, femmes nobles, qui défendaient par les armes, à la tête d'une armée de soldats, son domaine, quand le mari était en croisade, prisonnier ou défunt. C'est Louis XIV qui a fait disparaître de l'histoire de France ces héroïnes, y compris Jeanne d'Arc. Comme proxénète notoire, il ne tolérait que les femmes soumises à son bon plaisir...

Quatrième constat, la biologie, on voit mal cette jeune femme non accompagnée dans ses chevauchées par une équipe d'« écuyères », dépendant

de la Reine-mère, capable de s'occuper de son intimité, la protéger des hommes, lui transmettre les consignes, l'aider à retirer son armure, voire lui éviter de faire ses besoins dedans... En parlant d'armure, celle qu'elle portait ne pouvait être que sur mesures, qu'il a bien fallu prendre deux ou trois ans avant son arrivée à Bourges, vu que cette fabrication était devenue très complexe et longue à cette époque. Rien de bien sorcier, juste une très discrète et efficace organisation : ne jamais négliger en histoire, le rôle des femmes, celui des chevaux et des complots bien réels...

Sorcière ? À la question de savoir si elle a bien été carbonisée sur le bûcher à Rouen ? Là, c'est NON. Si Jeanne est une bâtarde de haut rang, elle vaut de l'argent. Une bergère même inspirée par la parole divine ou satanique, ne vaut pas un clou alors que son martyr est une possible bénédiction. Moyennant rançon et la parole du roi qu'elle cesse de jouer les Feux follets contre les anglais, elle a probablement poursuivi un mercenariat avec ses fidèles soudards, sous d'autres, nombreux cieus de l'époque, où ses talents de « Condottiera » étaient bienvenus et sollicités. Et puis, avec le temps, comme dit Brassens, « La bergère après bien des larmes, pour se consoler prit un mari »... et ils eurent beaucoup d'enfants...

La légende seule devenant un facteur objectif, patriotique et mobilisateur, pour rejeter les envahisseurs hors de France. Mystification rigolote et durable puisque qu'il s'agit d'agiter une « sainte » qui n'a jamais ni brûlé, ni subi son martyr... Vu le nombre de « sorcières potentielles » dans les geôles de Rouen, une vieille femme un peu perdue, un sac sur la tête pouvait très facilement donner le change,

bien bâillonnée voire étranglée, rendue silencieuse avant la prestation... Une époque pas si lointaine, celle de Gilles de Rais, compagnon de Jeanne, abominable pédophile assassin, toute pleine de compassion, de charité et d'humour bien particulier des classes dominantes... Qu'une pensée douce et émue accompagne cette vieille dame inconnue et innocente, assassinée, consumée pour ranimer la flamme d'un patriotisme aujourd'hui bien moribond. Jeanne, « une bombe atomique ! », l'arme secrète de Charles VII, l'arme de la victoire finale de la guerre de Cent Ans comme celle de la 2^e guerre mondiale, arme sélective par ses destructions, effet choc, frappe inespérée, à rayonnement et effet de souffle, pour toucher les esprits et que cessent ces guerres-là... Toutefois une nuance sérieuse entre les deux bombes, l'une entièrement conçue et réalisée par des hommes, l'autre par des femmes, ces invisibles...

Alain Veysset

Bibliographie :

« Les secrets de Jeanne d'Arc »
Robert AMBELAIN 1993

« Jeanne d'Arc : Histoire vraie et genèse d'un mythe » Michel LAMY 1999

« La vérité sur Jeanne d'Arc »
Manuel GOMEZ 2000

« L'affaire Jeanne d'Arc »
par Michel GAY et Roger SENZIG 2007

« De la légende à l'histoire »
André CHERPILLOD 2014

Il faudrait chercher les sources anglaises, interroger tous les belligérants comme le fit Thucydide...



Rouen, statue de Jeanne d'Arc sur l'emplacement du bûcher

Note de lecture de Louis Couturier
« Souvenirs, Écrits et Documents » de Jo Salamero

Cet ouvrage présente tout l'éventail de ses contributions lors de sa vie politique, syndicale et libre penseuse :

- sur la Charte d'Amiens et sur la Charte du Travail vichyste
- sur le syndicalisme confédéré face à l'Europe vaticane
- sur le corporatisme à la française, sur la subsidiarité
- sur la République et la laïcité de l'État
- sur la « loi travail »
- sur la CNT et la Seconde République espagnole
- sur Vatican II – « la grande illusion »
- sur la Révolution d'Octobre 1917
- sur Francisco Ferrer, Louise Michel, Sébastien Faure, Marc Prévotel, Aristide Lapeyre, le Chevalier de la Barre
- sur les droits à l'IVG et à la contraception...

Photos à l'appui !

Tout cela fut validé par Jo avant son décès en février dernier. Pour ceux et celles qui cherchent un antidote aux variants multiples des fake-news et des

chasse-trappes corporatistes et liberticides, ces propos tombent à pic.

Un outil de référence à utiliser, à lire et à relire sans modération et à commander à La Raison 91 (18 € sans les frais d'envoi)

PS : Nous conservons dans nos archives ses contributions données dans l'Essonne au compte de notre Fédération et sur des sujets qu'il a maintes fois traités par ailleurs :

- dans *La Lanterne 91* n° 18 de novembre 1991 : « La doctrine sociale de l'Église contre le mouvement ouvrier », conférence donnée à Longjumeau le 22 novembre
- dans *La Raison 91* se trouvent évoqués trois conférences données à Massy : celle du 24 mars 2000 sur « citoyenneté ou corporatisme et communautarisme », celle du 21 janvier 2003 sur « la Libre Pensée et la guerre » et celle du 31 janvier 2009 sur « la politique vaticane, la mondialisation et la démocratie »

Pour en disposer, s'adresser à La Raison 91



À paraître en juin 2022 - L'Idée Libre N° 337 - 6€

DOSSIER : l'Indépendance de l'Algérie
Les Hommes du Vatican : Beata Maria Szydło - Michel Eliard
Magazine : Oswald Mosley
et la British Union of Fascists - Jean-Louis Alessandri.

DOSSIER : L'indépendance de l'Algérie

1. Présentation
2. Cent trente-deux ans de colonisation française par Dominique Goussot
3. Union intercoloniale, Étoile nord-africaine : colonisés et communistes français, 1920-1926 par Alain Ruscio
4. Note de lecture : Les communistes et l'Algérie d'Alain Ruscio par Christian Eyschen
5. Messali l'enfermé par Benjamin Stora
6. Entretien avec Christian Phéline, à propos de La Terre, l'Étoile, le Couteau.
7. Albert Camus, entre sa mère et la justice ? Une fausse alternative, de vraies questions par Christian Phéline
8. La question religieuse dans l'Algérie coloniale par Christian Eyschen
9. Le 13 mai 1958, le bonapartisme. Le retour par Jean-Marc Schiappa
10. 17 octobre 1961 : un combat toujours actuel par Mario Bona
11. Discours de Messali Hadj au congrès anticolonial de Bruxelles et autres documents
12. Libération immédiate de Yacine Mebarki en Algérie !
Communiqué de 2020 de l'Association Internationale de Libre Pensée (AILP)
13. La Fédération Nationale de la Libre Pensée appelle aux rassemblements pour la libération de Louisa Hanoune – communiqué de 2019 de la FNLP

**« Apprendre-comprendre-agir »,
n°16 de la série Arguments de la Libre Pensée**

Cet argument commence par :

« La Libre Pensée est diverse, ouverte mais unie sur l'essentiel. Elle n'est pas une doctrine mais une méthode. Elle est pour le respect de la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. Elle garantit la Liberté de conscience ».

La Libre Pensée fonctionne avec des statuts, des instances élues, des congrès. Elle agit dans un esprit de libre examen et de tolérance. Elle fait le point en permanence en faisant une analyse la plus éclairée possible sur le monde qui nous entoure. Elle aborde :

- la confusion politique actuelle, avec une France qui se droitise, qui porte des coups à la démocratie, à la laïcité, aux libertés et aux acquis sociaux
- le monde d'affrontements, de violence et de chaos avec les pouvoirs donnés à la police, le SNU qui est un embrigadement de notre jeunesse.
- le fait qu'il faille en finir avec la V^e République, et que la seule solution est la constituante élue, libre et souveraine. Ceci afin de faire barrage au capital financier et aux spéculateurs et de redonner une expression de la volonté des citoyens.
- l'histoire de la LP avec Jaurès qui était un véritable laïque mais nullement contre toute forme de spiritualité, avec la liberté syndicale, la liberté d'association. Et en abordant le danger de la loi dite de Séparatisme qui remet en cause la liberté d'expression et la liberté d'association et qui est une mise sous tutelle des cultes par le gouvernement. La LP ne veut pas être complice de ces réactionnaires, de ces racistes et xénophobes qui ciblent notamment les musulmans.
- l'intégration à tout va des handicapés à l'école ou des malades mentaux dans la société pour un

soi-disant retour à la vie normale au détriment de leurs intérêts seulement dans un souci de faire des économies

- les dérives du catholicisme qui veut reprendre sa place perdue dans la gestion de l'État, ses scandales (rapport Sauvé) et son désir de les étouffer, de se soustraire à la justice et aux réparations financières. La LP se veut vigilante pour que l'État ne finance pas à la place de l'Église.

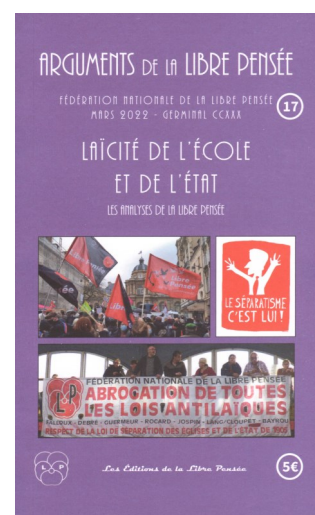
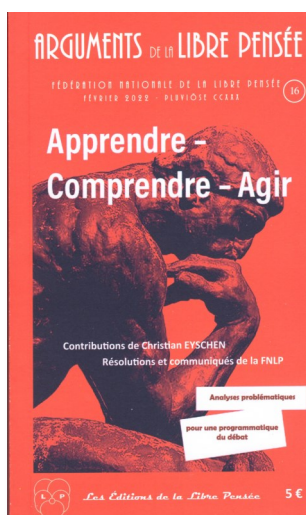
La LP engage des actions pour faire barrage à tout ce qui remet en cause la loi de 1905. Elle est pour l'union dans un front laïque pour mettre en échec les projets anti laïques et xénophobes du gouvernement actuel

La LP explique et montre quel est son rôle face aux manœuvres politiques et religieuses au niveau national mais aussi international qui font que le principe de laïcité est constamment transgressé. Elle maintient une vigilance et un combat contre les financements de certaines activités du culte, comme les suites données au rapport Sauvé et les réductions fiscales augmentées pour les dons au culte. Elle demande l'abrogation de la loi dite de Séparatisme qui stigmatise une religion. Pour la LP, la loi de 1905 est suffisante.

Devant les déchirements politiques nationaux et mondiaux, les enjeux capitalistes, la guerre et les menaces de guerre, les enjeux de pouvoirs, la Libre Pensée prône la paix, refuse l'embrigadement de la jeunesse via le SNU et est associée au Collectif anti-SNU, elle dénonce la violence face à des citoyens qui manifestent car ils voient reculer leurs droits de penser, de s'exprimer, de vivre décemment.

Martine Lelong

Pour retrouver, détaillés, tous ces sujets, nous vous invitons à vous procurer ce document auprès de la LP 91.



La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

*J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles
que je lui transmets*

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 15 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



Inscription pour l'assemblée générale des adhérents de la LP 91
Samedi 25 juin 2022, 14h30, Maison des Associations - Marcoussis

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Je serai présent(e) : OUI NON

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet, Martine Lelong, Françoise et Daniel Rousseau, Alain Veysset.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr